



**Réunion du vendredi 24 juin 2016**  
**2016/006**

- ✓ Emet un avis favorable au versement d'une somme de 55 € par enfant domicilié à Languédias pour le voyage du Puy du Fou.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-03* **Objet : RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire rappelle les dispositions prises les années précédentes et propose de les reconduire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré donne son accord pour :

- ✓ Reconduire à la rentrée 2015/2016 les dispositions prises lors de la rentrée 2014/2015 (jours et horaires proposés aux enfants, intervenants etc.)
- ✓ Le renouvellement de la convention d'interventions d'animateurs sportifs et culturels en milieu scolaire avec l'O.I.S.C.L. du Pays de Dugesclin de Broons.
- ✓ D'accorder à Mme Sonia BOISSIERE et à Mme Patricia REHEL des heures complémentaires dans le cadre des activités périscolaires proposées aux élèves de l'école de Languédias.
- ✓ Embaucher une nouvelle directrice (le recrutement sera effectué par la mairie de Trédias) pour les écoles de Trédias et Languédias.
- ✓ Embaucher du personnel en cas de besoin
- ✓ Donner pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires (devis transport, contrat etc.) pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-04* **Objet : CONTRAT CAE**

M. le Maire rappelle :

- que lors de la réunion du 27 avril 2016, le point avait été fait sur les différentes possibilités de recrutement de personnel auprès des collectivités territoriales
- que le principe d'embauche d'un CAE-CUI, contrat d'avenir, etc. avait été validé
- qu'une convention de mise en situation professionnelle pour une période de 15 jours a été signée entre l'Association STEREDENN et la Commune pour une personne en situation de recherche d'emploi qui pouvait prétendre à un emploi en CAE.
- La personne ayant donné satisfaction, l'évaluation positive, avec les adjoints, ils ont donné leur accord pour l'embaucher dès la fin du stage.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier :

- ✓ Réaffirme sa volonté d'employé des agents en contrat aidés (CAE-CUI)
- ✓ Approuve et valide l'embauche de M. Gilles MANIVEL, à compter du 06 juin 2016 pour une durée de 18 mois renouvelable.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-05* **Objet : SYNDICAT DE QUELARON RAPPORT ANNUEL 2015**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant l'exercice 2015 et le présente.

Les membres du Conseil Municipal, après l'avoir consulté, avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-06* **Objet : PROJET DE FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 23 mai 2016 et de l'arrêté portant projet de fusion des syndicats intercommunaux d'adduction en eau potable.

Il en donne lecture et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

**Réunion du vendredi 24 juin 2016**  
**2016/006**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Emet un avis favorable concernant le projet de fusion des syndicats intercommunaux d'adduction en eau potable tel que présenté.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-07* **Objet : DOSSIER ACCESSIBILITE**

M. le Maire rappelle que suite à la précédente réunion, des modifications et un devis supplémentaire ont été demandés.

Il signale que malgré les relances, les nouvelles propositions ne sont pas arrivées.

Il propose donc d'inscrire à nouveau ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue en juillet.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-08* **Objet : REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG  
RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL « PETIT PRESBYTERE »  
AVANT-PROJET DEFINITIF**

M. le Maire rappelle :

- ✓ les diverses dispositions prises concernant ce dossier
  - Que chaque conseiller a été destinataire de l'avant-projet définitif réalisé par Mme Carline DORY, architecte libéral, 1 rue des Portes à La Landec.
  - Que le permis de construire doit être déposé la semaine 26
  - Qu'il est nécessaire de choisir le système d'assainissement : Micro station ou Filtre compact
  - Les différents seuils de procédures des marchés publics,
  - que dans ce cas, c'est la procédure adaptée (article 27 du nouveau code des marchés publics) qui s'applique

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de l'avant-projet définitif, des différents systèmes d'assainissement et de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- prend note que le mode de passation du marché sera la procédure adaptée (article 27 du nouveau code des marchés publics)
- décide :
  - D'accepter l'avant-projet définitif tel que présenté dans le document du 18 juin 2016.
  - De choisir la solution filtre compact, Type Ecoflo, polyéthylène, pour l'assainissement
  - De donner pouvoir à M. le Maire pour :
    - effectuer toutes les démarches administratives
    - signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette opération (permis de construire, mise en œuvre de la procédure adaptée etc.)

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-09* **Objet : ACQUISITIONS DE TERRAINS**

M. le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué lors de précédentes réunions de conseil.

Il précise :

- qu'en compagnie des adjoints, il a reçu Mme Monique GERARD d'Acigné et Mme Jocelyne GESRET d'Yvignac la Tour, propriétaires des parcelles B 820 et B 821 afin de se mettre d'accord sur le prix de vente et les diverses dispositions (bornage, frais etc.).
- que les vendeurs sont d'accord de céder une partie de leur terrain respectif au prix de 5€ le m<sup>2</sup>, les frais liés à la cession (bornage, notaire etc.) à la charge de l'acquéreur.
- Que l'achat de ces terrains correspond à la volonté de développer la commune dans un endroit opportun
- Que deux solutions sont possibles pour l'acquisition :
  - L'achat en direct par la commune

**Réunion du vendredi 24 juin 2016**  
**2016/006**

- L'acquisition des biens par l'établissement public foncier régional qui est au service de l'aménagement durable et solidaire du territoire et qui accompagne les projets des collectivités. Cette solution permettrait de terminer d'autres projets engagés par la commune sans avoir à emprunter dans l'immédiat,

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré donne :

- Son accord :
  - pour l'achat d'une partie des parcelles B 820 et B 821 (environ 7 000 m<sup>2</sup> la totalité) au prix de 5€ le m<sup>2</sup>.
  - Pour prendre en charge les frais de géomètre, acte notarié et tout autre frais lié à l'acquisition.
  - Pour que M. le Maire prenne contact avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne via la fiche de saisine.
- Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-010* **Objet : PRESERVATION DES SITES DE PRODUCTION DU GRANIT DE LANGUEDIAS**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 24 Mai 2016.

Il fait part :

- du déroulement de la vente aux enchères publiques qui a eu lieu le vendredi 27 mai 2016 au Tribunal de Grande Instance de St-Malo.
- Que la mise à prix était de 25 000 € avec possibilité de baisse du quart séance tenante.
- Que les enchères ne pouvaient être portées que par un avocat (les frais étant supportés par l'adjudicataire en plus du prix d'acquisition).
- Que seul l'avocat de la SCI DANIEC représentée par M. Marc DE BEAUFORT s'est porté acquéreur.
- Que les terrains ont été vendus aux prix de 19 250€.

Il précise :

- ✓ qu'une réunion doit être organisée avec la SCI DANIEC représentée par M. Marc de Beaufort afin de régler les différentes démarches administratives (copropriété, convention d'occupation, etc.)
- ✓ que chaque conseiller sera invité à participer à cette rencontre.

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-011* **Objet : DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

M. le Maire signale :

- que Dinan Communauté prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire, ce qui n'est pas le cas de la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan.
- Que sur le domaine public, les nids sont systématiquement détruits.
- Que l'intervention est relativement coûteuses pour les nids situés sur le domaine privé et de ce fait, ils ne sont pas toujours détruits

Il propose de venir en aide aux habitants de la commune qui devront avoir recours à une entreprise spécialisée pour détruire un nid.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré donne son accord :

- Pour verser une aide de 50 € pour la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal. Cette aide est conditionnée au fait que la commune aura identifié avant l'intervention d'un professionnel le nid et dès présentation de la facture acquittée.

**Réunion du vendredi 24 juin 2016**  
**2016/006**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Alter Tour**

M. le Maire donne la parole à M. Christian GICQUEL qui explique le déroulement de la journée du 22 juillet 2016.

**Marche de Carrières en Carrières**

Mme Anne JEHANNO rappelle que le 23 juillet aura lieu la marche de Carrières en carrières, une boucle de 12 km entre Languédias, Plélan le Petit et la Landec.

**Inauguration de la serre pédagogique et de la fresque de l'école**

La date est fixée au Mercredi 21 septembre à partir de 14 h 30.

**Accès aux déchetteries**

M. le Maire signale qu'un nouveau dispositif de contrôle d'accès informatisé va être mis en place pour la fin de l'année.

Des formulaires d'inscription sont disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-01* Objet : **TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2016/2017**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-02* Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION**

**SEJOUR SCOLAIRE**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-03* Objet : **RYTHMES SCOLAIRES**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-04* Objet : **CONTRAT CAE**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-05* Objet : **SYNDICAT DE QUELARON RAPPORT ANNUEL 2015**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-06* Objet : **PROJET DE FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-07* Objet : **DOSSIER ACCESSIBILITE**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-08* Objet : **REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG**

**RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL « PETIT PRESBYTERE »**

**AVANT-PROJET DEFINITIF**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-09* Objet : **ACQUISITIONS DE TERRAINS**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-010* Objet : **PRESERVATION DES SITES DE PRODUCTION DU GRANIT DE LANGUEDIAS**

*Séance du 24 juin 2016 n° 2016-006-011* Objet : **DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Alter Tour\*Marche de Carrières en Carrières\*Inauguration de la serre pédagogique et de la fresque de l'école\*Accès aux déchetteries**

**SIGNATURES**

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Graziella WERNER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Christian GICQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>	<b>Yannick JAMEAULT</b>		

**Réunion du vendredi 24 juin 2016**  
**2016/006**